

La Vesancière

N° 98 - XXV^e année

Juillet 2021



FONCTIONNEMENT DU BULLETIN MUNICIPAL « La Vesancière »

Parution

4 fois par an : janvier , avril , juillet, octobre

Réception des articles

A la mairie ou auprès d'Éliane Jonker
06 88 57 52 15 - jonker.eliane@gmail.com

Vos articles, photos, annonces... sont les bienvenus pour la prochaine parution jusqu'au

30 septembre 2021

Distribution

Dès réception, merci de distribuer les bulletins dans les 3 ou 4 jours maximum (impératif de dates)

*Remerciement aux membres dévoués des associations ainsi qu'aux aides spontanées qui ont distribué
La Vesancière pendant ces premières 25 années.*

*Désormais ce sont les **conseillers municipaux** qui prennent le relais.*

Calendrier des animations du 3^{ème} trimestre 2021

Dimanche 11 juillet	CLAV	pique-nique de retrouvailles
Dimanche 5 septembre	PEVV	pique-nique à la Vesancière
Lundi 6 septembre	CLAV	ouverture du club
Mercredi 15 septembre	MAIRIE	inauguration officielle au château
Samedi 18 septembre	PEVV	journées du patrimoine



En raison des conditions sanitaires encore incertaines toutes ces dates sont à confirmer le moment venu.

HORAIRES MAIRIE et PERMANENCES

ETAT CIVIL

➡ Du lundi au vendredi
de 8h30 à 12h
Mardi de 18h à 19h30



Permanences
du maire et des adjoints :
➡ uniquement sur rendez-vous

Tél : 04 50 41 53 55

mail : mairie@vesancy.fr

Web : www.vesancy.fr

Naissance

Antonin Cernuta 22 juin 2021

Mariage

Jérémy Belleville & Lara Montillet
1^{er} mai 2021

Décès

Jean-Pierre Cattet 5 mai 2021

LE MOT DU MAIRE

Au moment de l'écriture de ces lignes, les mesures sanitaires s'assouplissent progressivement permettant la réouverture des commerces, des lieux de loisirs et la reprise de nombreuses activités.

Ainsi, la vie va pouvoir reprendre son cours et la commune son dynamisme.

Les élus du Conseil Municipal continuent de fonctionner avec des réunions en présentiels ou en distanciels lorsqu'il s'agit de commissions intercommunales.

Malgré cette situation, nous efforçons d'être à vos côtés et de répondre à vos attentes légitimes avec l'aide de l'ensemble du personnel communal.

Le contexte nous rappelle l'importance essentielle que constitue le lien social. Il représente une partie importante de notre mandat municipal et de nos projets.

En ce début d'été, les travaux communaux avancent :

- les travaux d'enfouissement de la ligne haute tension arrivent à l'entrée Est du village. Des perturbations sur la « route de la chapelle » ainsi que sur « la route de la Vesancière » sont à craindre cet été. Merci pour votre patience et votre compréhension,

- le chantier de la sortie de secours de l'école des grands débutera le 19 juillet et un défibrillateur sera installé sous le préau de la cour du château.

Depuis 2018, un troupeau de chevaux Konik Polski pâture sur la Vesancière afin de limiter la fermeture de ce milieu naturel. Cette année pour la 1^{ère} fois depuis près de 50 ans en collaboration avec la RNNHCJ et l'ONF, c'est une dizaine de génisses qui vont y passer l'été. C'est avec un jeune agriculteur du Pays de Gex, Florent Agnoletti que nous avons signé un « commodat » pour une saison. Si l'expérience s'avère positive, nous nous engagerons sur une démarche à plus long terme. Bienvenue Florent.

Quant à la place du village, c'est Julie et Roberto qui l'animent et nous proposent d'excellentes grillades et autres « planches » tout en s'efforçant par leur travail et gentillesse d'améliorer chaque jour un peu plus leur prestation.

Pour terminer, il ne me reste plus qu'à vous souhaiter un très bel été ensoleillé, sans oublier d'appliquer les gestes barrières puisque le virus circule toujours.

Le Maire,
Bernard Mugnier

Principales décisions prises par le conseil municipal lors de la séance du 8 juin et du 6 juillet 2021

URBANISME

Déclarations Préalables

Rue du Château - SCI SAINT-MARTIN - aménagement d'un parking avec abri : *avis défavorable.*

206 rue du Château - M. Michael Slater - réfection d'un balcon et modification de l'abri de jardin : *en cours d'instruction*

244 rue du Château - Mme Nelly Nickles - extension de 29,98m² et création d'ouvertures : *en cours d'instruction.*

440 rue du Château - Mme Agnès Angleys - ravalement de façade : *avis favorable.*

204 chemin du Crêt - Mme Annie Melsen - changement des menuiseries extérieures : *avis favorable.*

71 route de Bottenay - M. Jean Tremolières - abri de jardin de 4,99m² : *avis favorable.*

125 route de la Chapelle - Mme Erica Crochat - pose d'un panneau solaire de 5m² : *avis défavorable.*

14 route de la Combette - M. Yannick Dupraz Dange - pose de velux et création de 25m² de SDP : *avis favorable.*

145 route de la Combette - M. Xavier Le Berre - changement de la porte d'entrée et fenêtre, pose de clôture, création d'une terrasse : *en cours d'instruction.*

145 route de la Combette - Mme Anne-Marie Sandri - pose d'une clôture : *en cours d'instruction.*

97 route de la Combette - M. Dominique Colin - abri de jardin de 8,13m² : *en cours d'instruction.*

Permis de Construire

Rue de la Fruitière - SCCV Yannick Crozet - 10 maisons individuelles : *en cours d'instruction.*

79 rue de la Fruitière - M. Christophe Deiss - non réalisation du carport, garage existant adapté pour le stationnement d'un véhicule, escalier extérieur déplacé : *avis favorable.*

Route de Bottenay - M. Antoine Tavernier - maison individuelle de 176m² : *en cours d'instruction.*

Enquêtes publiques

L'enquête publique concernant la **Déclaration de Projet n°1 du PLUiH pour la modification du zonage concerné par le projet ISDI de Vesancy** débute le 18 juin jusqu'au 19 juillet.

L'activité de dépôt sur le site de la **carrière de Mollière** ayant été stoppée cette année, des autorisations sont nécessaires avant la reprise de l'activité.

Concernant la mise en compatibilité du PLUiH avec la carrière de Mollière, une procédure de déclaration de projet est en cours. Cette procédure est menée par Pays de Gex Agglo, compétent en matière d'Urbanisme.

Un commissaire enquêteur se tient à votre disposition pour toute question en mairie les vendredis matin 2 et 9 juillet, puis le 19 juillet au siège de la CAPG.

Mise en place d'un périmètre des abords (PDA) autour du château

Par courrier en date du 27 janvier 2021, l'Architecte des Bâtiments de France a proposé de mettre en place un Périmètre Délimité des Abords (PDA) autour du château de Vesancy.

Depuis 2016, une servitude de protection représentant un périmètre de 500 mètres autour du château existe du fait de l'inscription de ce dernier en tant que Monument Historique.

Le PDA apporte une protection architecturale plus forte via un avis conforme concernant les permis alors que la servitude des 500 m ne permet que des avis simples. Le PDA vise à s'imposer au PLUiH. Il peut être révisé sur demande de la commune auprès de l'ABF.

L'UDAP de l'Ain a fait parvenir à la commune un rapport d'étude qui a été transmis à l'ensemble des conseillers municipaux.

Si la commune donne son accord, la préfecture soumettra le dossier à enquête publique avant de prendre un arrêté fixant le nouveau périmètre de protection.

L'assemblée, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et représentés, approuve la mise en place d'un périmètre délimité des abords autour du château de Vesancy et autorise le Maire à effectuer les démarches nécessaires pour sa mise en place.

FINANCES

Subventions aux associations pour 2021

Considérant la situation sanitaire et donc l'impossibilité pour les associations de réaliser des activités ou évènements lors de l'année écoulée, il est proposé de réduire les montants versés aux associations pour l'année 2021.

ASSOCIATIONS/ INSTITUTIONS	Montants 2021 proposés
CLAV VESANCY	200,00
ASS PATRIMOINE ENVIRONNEMENT VESANCY	200,00
SOCIETE DE CHASSE DE VESANCY	200,00
LES AMIS DE LA CHAPELLE RIANMONT	200,00
ASS SCRAP'OXYGENE	200,00
AU BON SENS	200,00
*AMICALE 3ème AGE TOUGIN GEX	150,00
*ASSOCIATION ECLAT	150,00
*EQUIPE D'ENTRAIDE DU PAYS DE GEX	150,00
*LES RESTAURANTS DU CŒUR DE L'AIN	150,00
*HAITI-ECOLE	150,00
*ADAPEI	150,00
Sous total	2 100,00
*Divers (prévisions subv. supplémentaires)	900,00
TOTAL SUBVENTIONS	3000,00

L'assemblée, par 10 voix Pour et 1 voix Contre (Mme Françoise CONSANI), décide d'accorder les subventions 2021 aux associations sur la base du tableau présenté ci-dessus.

Autorisation de programme / Crédits de paiements

La délibération du conseil municipal du 13 mars 2018 n°018_2018 a permis l'ouverture d'une autorisation de programme pour l'opération de réhabilitation du château. Cette délibération a mis au vote les crédits de paiement sur les trois années d'exercices prévisionnels de l'opération (2018 à 2020).

Pour rappel, les autorisations de programme (AP) constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements. Elles demeurent valables sans limitation de durée jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation. Elles peuvent être révisées chaque année. Les crédits de paiement (CP) constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées durant l'exercice, pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme.

Ainsi, l'autorisation de programme (AP) et des crédits de paiement (CP) pour la réhabilitation du château a été révisée, par délibérations du 25 Janvier 2019, du 07 Janvier 2020 et du 05 janvier 2021.

Considérant que l'Autorisation de Programme « Réhabilitation du Château », réalisée comme suit, est terminée.

MAIRIE MAIRIE MAIRIE MAIRIE MAIRIE

AP initiale (€ TTC)	AP réajustée (janvier 2019)	AP réajustée (janvier 2020)	AP réajustée (janvier 2021)	AP cloturée (juin 2021)	Réalisé 2018	Réalisé 2019	Réalisé 2020	Réalisé 2021
2 029 400,00 €	1 930 000,00 €	1 981 000,00 €	1 947 137,69 €	1 939 421,29 €	70 824,00 €	939 674,83 €	888 558,08 €	40 364,38 €

Le conseil municipal, à l'unanimité des présents et représentés, décide de clôturer l'APCP « Réhabilitation du Château » réalisée comme présenté ci-dessus.

Avenant à la DSP : modification du début de paiement du loyer

Considérant que la Délégation de Service Public a été signée le 12 Novembre 2020 et notifiée en sous-préfecture de Gex le même jour ;

Considérant que l'activité n'a débuté réellement que le 21 février 2021 avec l'ouverture partielle du « Point rencontre » et la vente de plats à emporter ;

Considérant que la DSP prévoit en son article 15 le report du paiement du loyer 12 mois après la date de signature ;

Considérant qu'aucune activité n'a été possible entre le 12 Novembre 2020 et le 21 Février 2021 à cause des mesures gouvernementales instaurant un confinement ;

Il est proposé de prendre un avenant à la convention de DSP afin de revoir la date de départ de ce délai de 12 mois au 21 février 2021 et non plus au 12 Novembre 2020.

L'assemblée, à 10 voix Pour et 1 voix Contre (M. Philippe HOULLEMARE) valide l'avenant proposé, décide de modifier la date de démarrage du délai pour le versement du loyer au 21 février 2021 et autorise le maire à signer l'avenant relatif.

Demande de subvention pour l'étude d'aménagement des espaces publics aux abords du château.

La société Archigraph de Varambon (01160) a proposé un devis pour l'étude préalable à l'aménagement de l'espace public pour un montant de 10 500 € HT, soit 12 600 € TTC.

La demande de subvention devant être faite avant le 31 juillet 2021, il est proposé le plan de financement prévisionnel suivant :

	Coût (HT)		Recettes
Etude préalable à l'aménagement des espaces publics ARCHIGRAPH	10 500 €	Département de l'Ain - Contractualisation 2021-2023 (30%)	3 150 €
		Autofinancement (70 %)	7 350 €
TOTAL	10 500 €	TOTAL	10 500 €

L'assemblée, à l'unanimité des présents et représentés, et après en avoir délibéré, accepte le plan de financement susvisé et autorise le Maire à solliciter une subvention de 30% au titre de la contractualisation 2021-2023 (<400 000 € de dépenses) auprès du Département de l'Ain pour un montant d'étude de 10 500 € HT.

TRAVAUX

Projet d'installation d'une pompe à chaleur

A la suite des travaux de réhabilitation du château - phase 1 - il est proposé d'installer une pompe à chaleur (PAC) pour alimenter la partie réhabilitée.

Cette installation avait été envisagée lors du mandat précédent mais n'avait pas été intégrée aux travaux. Il avait été décidé de remettre à plus tard la question énergétique.

Sur la base du devis présenté par l'entreprise THORENS ENERGIES de FILLINGES (74250), il est proposé le plan de financement prévisionnel suivant :

	Coût (HT)		Recettes
Installation d'une Pompe à Chaleur	39 274,15 €	Département de l'Ain - Contractualisation 2021-2023 (20%)	7 855 €
		Autofinancement (80 %)	31 419,15 €
TOTAL	39 274,15 €	TOTAL	39 274,15 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal acte le projet d'installation d'une pompe à chaleur, approuve le plan de financement prévisionnel ci-dessus et autorise le maire à solliciter une subvention de 20% au titre de la contractualisation 2021-2023 (Transition énergétique) auprès du Département de l'Ain pour un montant de travaux de 39 274,15 € HT.

Enfouissement de la ligne HTA

Les travaux vont débuter mi-juillet.

Issue de secours dans la salle de classe du château

Les travaux débuteront mi-juillet.

ETAT CIVIL

Désignation d'un coordonnateur d'enquête

Le prochain recensement de la population sur la commune se déroulera du **jeudi 20 janvier au samedi 19 février 2022**. En effet, ce dernier devait se dérouler en 2021 mais a été repoussé à l'année prochaine en raison de l'épidémie de covid-19.

Il convient de désigner un coordonnateur d'enquête qui sera chargé de la préparation de la collecte et de son suivi. Il doit suivre, en octobre et en novembre, une journée de formation dispensée par l'INSEE.

L'intéressé désigné bénéficiera pour l'exercice de cette activité d'IHTS (Indemnités Horaires pour Travaux Supplémentaires), dans la limite de 3 heures.

Mme Fabienne PELLERUD est proposée comme coordonnateur.

L'assemblée, à l'unanimité des présents et représentés désigne Mme Fabienne PELLERUD en tant que coordonnateur communal pour l'enquête de recensement 2022.

MAIRIE MAIRIE MAIRIE MAIRIE MAIRIE

Recrutement d'un agent recenseur

Il est nécessaire de créer un emploi d'agent recenseur afin de réaliser les opérations du prochain recensement de la population du 20 janvier au 19 février 2022.

L'agent sera payé à raison de :

- 1,13 € par feuille de logement remplie
- 1,72 € par bulletin individuel rempli

L'agent recenseur recevra 20,00 € brut pour chaque séance de formation.

L'assemblée, à l'unanimité des présents et représentés décide de créer un emploi d'agent recenseur pour la période du 20 janvier au 19 février 2022 et autorise le maire à procéder à la nomination d'un agent par arrêté individuel.

ECOLE

Le bilan de l'année est plutôt bon au regard de la situation sanitaire car aucune des 2 classes n'a dû fermer.

Les effectifs de l'école se maintiennent pour 2021-2022 soit 41 à 42 élèves prévus :

19 élèves dans la classe des petits,

22 à 23 élèves dans la classe des grands.

DIVERS

Inauguration des nouveaux espaces du château

Elle a été plusieurs fois repoussée en raison de la situation sanitaire.

La date du **mercredi 15 septembre 2021** est retenue pour organiser cet événement qui sera adapté en fonction des mesures gouvernementales.

L'intégralité des comptes-rendus est disponible sur le site www.vesancy.fr sous l'onglet « Mairie » et sur les panneaux d'affichage.

CONCOURS DES MAISONS FLEURIES

Au regret de la commune, aucune inscription n'a été faite pour le concours des Maisons Fleuries. L'édition 2021 est donc annulée.



Suivez l'actualité et les alertes
de la Commune avec
l'application gratuite
PanneauPocket



© Vesancy 2021

CANTINE SCOLAIRE : RÉSULTATS DE L'ENQUÊTE

Lors des derniers conseils d'école, des parents d'élèves ont demandé l'ouverture d'un service de cantine scolaire à Vesancy.

Pour rappel, la commune de Vesancy ne propose pas ce service actuellement mais seulement un service de garde pendant le temps méridien avec prise de repas préparé par les parents.

La municipalité a donc étudié la mise en place d'un tel service.

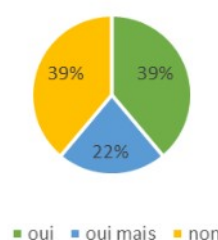
Une enquête a été réalisée auprès des parents d'élèves afin de connaître leur volonté et leurs attentes.

Comme nous l'ont suggéré des parents délégués au conseil d'école, nous nous sommes rapprochés du traiteur *Ô en Bouche*, puisque son gérant est également le délégataire du point rencontre Ô Château à Vesancy. Ce prestataire était prêt à assurer la préparation des repas pour un service de cantine.

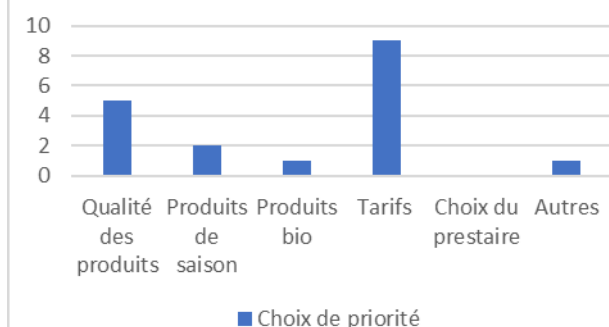
RÉSULTAT

Sur les 42 élèves que compte l'école, 27 réponses ont été retournées correspondant à 64% de l'effectif. Il y a eu 39% de réponses en faveur de l'ouverture d'une cantine avec le service proposé et autant de réponses négatives. Les 22% restants sont en accord avec le projet d'une cantine scolaire mais trouvent le coût trop élevé ou bien ils n'ont pas assez d'informations sur la composition des menus.

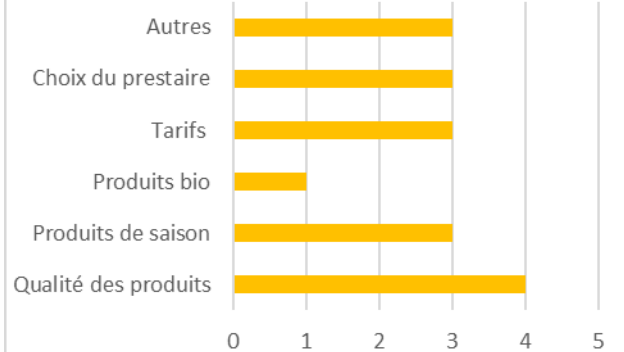
Réponses des familles



1^{er} choix



2^{ème} choix



À la suite des résultats de l'enquête et de la proposition faite, le fonctionnement du service reste le même c'est-à-dire la préparation des repas par les parents et la surveillance des élèves par le personnel communal en place.

CULTIVEZ VOTRE POTAGER

La commune met à votre disposition une parcelle de jardin.

Deux parcelles communales cadastrées B n°586 et 740, enclavées et situées en contrebas de la salle de la Cure, sont utilisées depuis quelques années par certains habitants comme jardins.

De nouveaux particuliers sont intéressés par la mise à disposition de ces terrains pour les cultiver en potager. Afin de clarifier cet espace et de donner la possibilité à un certain nombre d'habitants de bénéficier d'un endroit pour jardiner, le conseil municipal a décidé de définir un règlement et un plan d'aménagement de principe des jardins.

Ce règlement, précisant les règles de fonctionnement, ainsi que la convention d'occupation sont nécessaires à une bonne gestion de cet espace.

Comment je m'inscris ?

Pour bénéficier d'une parcelle, il faut en faire la demande auprès de la commune. Pour cela, il est nécessaire d'être **domicilié à Vesancy**.



Un formulaire de demande est à votre disposition en mairie ainsi qu'en téléchargement sur le site internet .

Vous devez accompagner cette demande d'un justificatif de domicile.

Les parcelles de terrain seront attribuées par ordre d'arrivée des demandes. L'attribution est renouvelée automatiquement chaque année. Il est nécessaire d'informer la mairie si vous ne souhaitez plus cultiver de jardin l'année suivante.



LA NOUVELLE CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ

+ pratique

+ innovante

+ sécurisée



Depuis 3 ans, la France a entrepris une démarche de modernisation de la carte nationale d'identité qui s'inscrit aussi dans un cadre européen.

Cette nouvelle carte d'identité plus sécurisée sera délivrée sur l'ensemble du territoire au plus tard le **2 août prochain**.

D'une durée de validité de 10 ans, elle sera plus pratique au format de carte bancaire harmonisé avec celui des autres pays européens.

Afin de lutter contre la fraude à l'identité, cette nouvelle carte comporte de nombreuses innovations et de nouvelles sécurités comme un dispositif holographique changeant de couleur pour protéger la photographie du titulaire et une puce hautement sécurisée contenant les données d'état civil du titulaire du titre. Le composant électronique de la puce ne permet aucune géolocalisation de la carte et les usages de ce composant ne sont pas traçables par l'État.

Les anciennes CNI en cours de validité seront toujours valables jusqu'à expiration.

Besoin d'effectuer une demande ?

Vous pouvez vous rendre dans une mairie du Pays de Gex équipée d'un dispositif de recueil (Divonne, Ferney, Gex, St Genis, Thoiry).

Vous pouvez réaliser une pré-demande en ligne sur le site www.ants.gouv.fr

MAIRIE MAIRIE MAIRIE MAIRIE MAIRIE

DES RÈGLES DE VIE À RESPECTER !

NUISANCES SONORES

Les beaux jours sont là et l'envie de jardiner ou de bricoler en extérieur est forte. Avant de vous lancer, vérifiez si l'heure est propice à votre activité, certaines heures sont à respecter.

Les travaux de bricolage et de jardinage utilisant des appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore tels que tondeuse à gazon, motoculteur, tronçonneuse, perceuse, raboteuse, scie, pompe d'arrosage [liste non exhaustive] ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :

- en semaine : de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 19h30,
- les samedis : de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00,
- les dimanches et jours fériés : de 10h00 à 12h00.

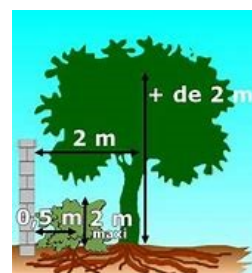


PLANTATION DES VÉGÉTAUX

Les végétaux ne dépassant pas 2 mètres de hauteur peuvent être plantés jusqu'à 50 cm de la limite de propriété.

Les arbres ou arbustes de plus de 2 mètres doivent être plantés à une distance d'au moins 2 mètres de la limite séparative.

L'entretien des végétaux est à la charge du propriétaire.



TAILLE DES HAIES

À certains endroits de notre commune, on constate une gêne occasionnée par le dépassement de haies ou d'arbres sur le domaine public mettant en cause la sécurité des déplacements des piétons et riverains.

Vous devez veiller à ce que vos propres plantations n'empiètent pas sur le domaine public : vos arbres ou vos haies ne doivent pas empêcher de marcher sur un trottoir ou constituer un danger pour la circulation routière. Si tel est le cas, le maire peut vous contraindre à élaguer vos arbres en vous adressant une injonction de faire.



CIRCULATION

La route du Creux est en sens interdit depuis la route départementale 984C vers Vesancy.

Un arrêté municipal du 16 Octobre 2017 a été pris en ce sens. Seul l'accès aux propriétés riveraines est possible (propriétaires de la Route du Creux).

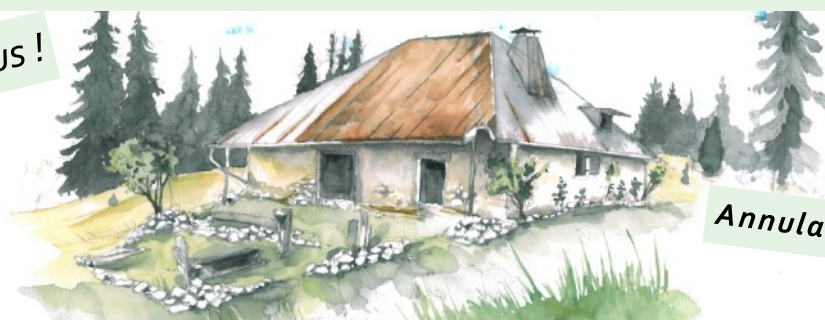
Pour rappel, la circulation en sens interdit est passible d'une amende de 135 € et de 4 points de retrait sur le permis de conduire.



PEVV PEVV PEVV PEVV PEVV PEVV

***Pique-nique au chalet de la Vesancière
Dimanche 5 septembre 2021***

Ouvert à tous !



Annulation en cas de pluie

Deux départs sont prévus au parking du hangar communal

- ⇒ *9h pour les bons marcheurs.*
 - ⇒ *10h pour, éventuellement, le co-voiturage jusqu'à la baraque des chasseurs, puis une montée à pied d'une trentaine de minutes jusqu'au chalet.*
- Chacun apporte son pique-nique.*

**JOURNÉES DU PATRIMOINE
Samedi 18 et dimanche 19 septembre 2021**

Visite guidée de Vesancy



**Alexandre Malgouverné nous amène
à la découverte d'un village
d'agriculteurs-éleveurs**

Rendez-vous place de la batteuse à 15h

Annulation en cas de pluie



A

appel aux membres pour l'arrosage pendant l'été des fleurs mises en place vers la fontaine en bas du cimetière en vous inscrivant sur le DOODLE envoyé par Chrystel Byjasson le 1^{er} juillet dernier.

CLAV - CLUB LOISIRS AMITIE VESANCY - CLAV



PIQUE-NIQUE de RETROUVAILLES

Dimanche 11 juillet 2021 à midi

à l'ombre du tilleul de la cour derrière le château

(Si mauvais temps, repli dans la salle de l'ancienne cure)



RÉOUVERTURE du CLAV

Lundi 6 septembre 2021

Ancienne salle de la cure à 14h

SCRAP'OXYGÈNE SCRAP'OXYGÈNE

Réservez votre week-end !

**L'association ScrapOxygène
organise un week-end créatif
les 6 et 7 novembre 2021**

Samedi 6, une crop animée par Laure Lemaur Auzière
atelier payant et réservé aux initié-e-s

Dimanche 7, différents ateliers créatifs payants et ouverts à tous.

Plus d'informations dans la prochaine Vesancière

LES AMIS DE LA CHAPELLE

Résultats de la tombola



Les numéros gagnants sont :

**111 - 212 - 321 - 333 - 373 - 375 - 393 -
412 - 432 - 441 - 496 - 518 - 592 -
603 - 647 - 708 - 724 - 856 - 990 -
1028 - 1117 - 1232.**



Les Amis de la Chapelle remercient bien sincèrement toutes les personnes qui leur ont réservé un très bon accueil.

*Avec l'espoir de se retrouver le **lundi de Pentecôte 6 juin 2022** pour leur prochaine kermesse.*

ANNONCES ANNONCES ANNONCES ANNONCES

Envie d'améliorer votre niveau d'anglais ?



En septembre, je commence des groupes de conversation pour apprendre et améliorer votre anglais.

- à Vesancy
- par petits groupes
- dans la joie et la bonne humeur.

Plus d'info : Margriet Bussemaker
margriet.bussemaker@laposte.net
06 33 67 33 88



Chris' Ambule

**Tous les mardis et les jeudis de 8h à 10h
sur la place du Château**

Apprenti auprès d'un meilleur ouvrier de France
(pâtissier, confiseur, chocolatier, glacier)

Pain au levain naturel (**sans additif**), torsade graines,
pain d'antan (farine de meule), pain sans gluten...

Les pâtisseries sont **faites maison au beurre** avec sa spécialité, le
Chris'Ambule !

Produits frais et régionaux

yaourts au lait de brebis du Pays de Gex,
yaourts au lait de vache du Jura, Comté...

**En congé à partir du 26 juillet
Retour le mardi 17 août**

LA FORÊT COMMUNALE DE VESANCY

Cet article est tiré de l'étude de l'Office National des Forêts qui prévoit la gestion de la forêt sur une durée de vingt ans (2020 - 2039)

Situation et condition actuelle de la forêt de Vesancy.

La forêt de Vesancy se situe à une altitude comprise entre 750 et 1490 m

La température moyenne annuelle au montagnard supérieur (au-dessus de 1100 m) est entre 1,5°C et 10,7°C et entre 4°C et 13,6°C au montagnard inférieur et collinéen (au-dessous de 1100 m).

La pluviométrie est de 1400 à 1800 mm/an et le gel persiste de 101 à 163 jours/an.

La forêt communale est composée principalement de 62 % de résineux (épicéa commun, sapin pectiné...) et de 38 % de feuillus (érable, hêtre, chêne).

C'est une forêt de montagne traitée en futaie irrégulière avec un peuplement majoritaire de résineux à l'étage du collinéen et du montagnard inférieur destiné au bois d'œuvre tandis que la production des feuillus est destinée au chauffage pour l'essentiel.

Il est constaté que la régénération résineuse est insuffisante au montagnard supérieur à cause des dégâts provoqués par le gibier tandis qu'aux étages inférieurs les dégâts sont dus aux derniers épisodes de sécheresse estivale.

L'avenir

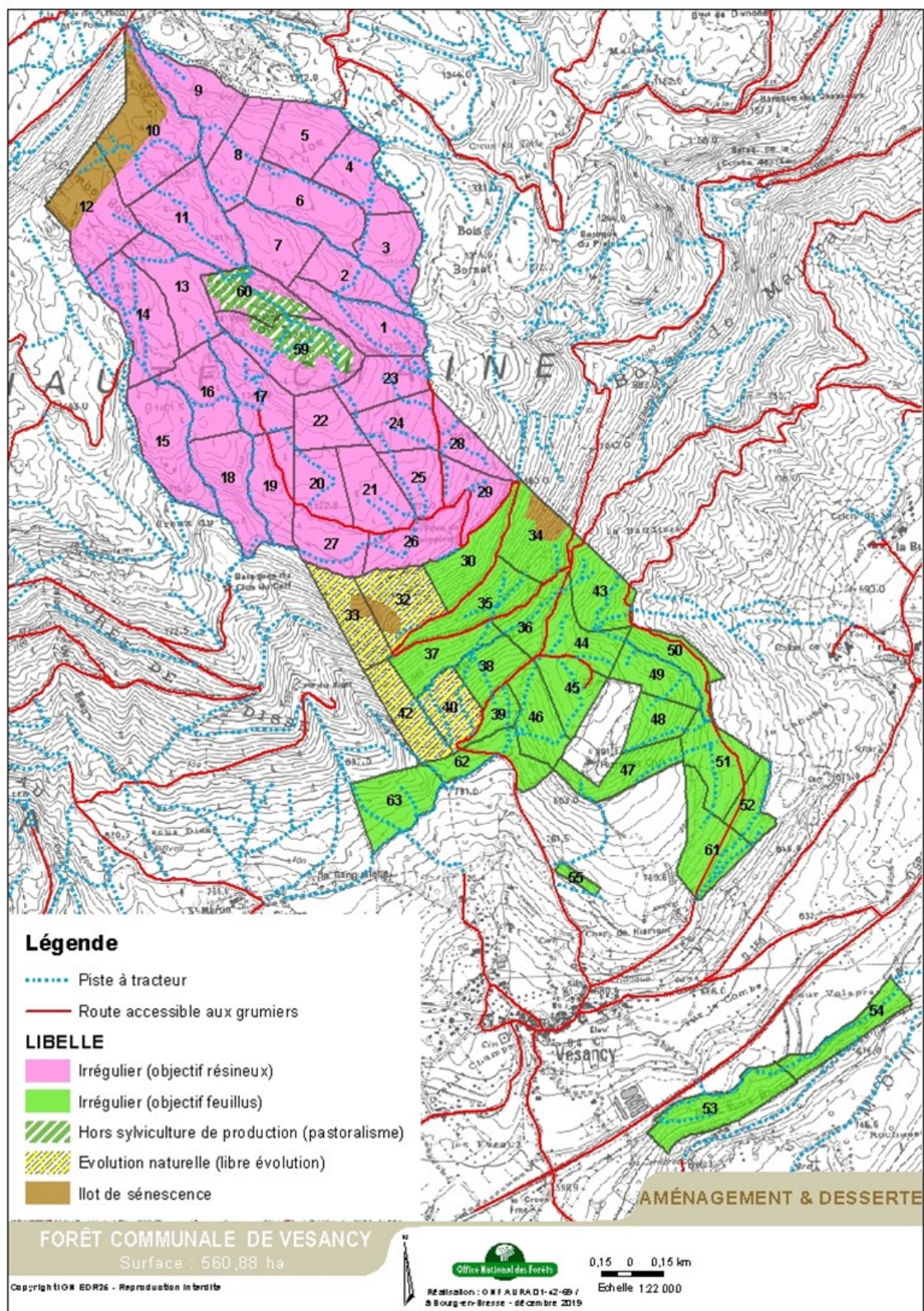
Les menaces des changements climatiques telles qu'un scénario modéré de + 3° de température moyenne à l'horizon 2070 entraîneraient une augmentation des phénomènes extrêmes (canicules, sécheresses, tempêtes) et des agressions sur les forêts (pullulation d'insectes ravageurs, incendies). Ce climat plus chaud, plus sec en été correspond au climat actuel d'une altitude de 500 m en moins ou 600 km de déplacement vers le sud.

Les actions pour accompagner les changements climatiques

- Maintenir la diversité des essences, notamment celles adaptées aux conditions futures (chêne, pin, érable, merisier, cèdre).
- favoriser la mixité, c'est-à-dire le mélange feuillus / résineux, et la structuration verticale et horizontale des peuplements pour mieux résister aux perturbations
- développer la régénération naturelle qui valorise l'adaptation locale des arbres et garantie une meilleure diversité génétique face aux agressions. Préserver notamment comme semenciers les arbres qui ont le mieux résisté.
- augmenter la résistance individuelle des arbres en leur permettant de développer leur houppier afin de diminuer la densité tout en faisant attention aux croissances exagérées qui fragilisent les arbres face aux sécheresses.
- gérer le capital sur pied pour trouver un équilibre entre l'ambiance forestière et besoins en eau.

OFFICE NATIONAL DES FORÊTS

Choix pour l'avenir



CARTE D'AMENAGEMENT ET DESSERTE

CLASSE DES GRANDS CLASSE DES GRANDS

Phrase du jour



Tous les matins nous tirons un verbe sur 80 au jeu du Bescherelle et nous tirons un temps de conjugaison sur 15 que nous avons vu cette année et nous conjugurons en français et en anglais.

Ensuite un élève imagine une phrase avec certaines contraintes tirées au sort avec "Dédé" (nom de nos dés). La phrase est écrite au tableau et nous devons l'observer et

la mémoriser.

Nous regardons donc une minute la phrase qui a été imaginée par l'élève désigné par les dés, puis elle est effacée et un élève la répète avant que nous l'écrivions sur notre cahier du jour ensuite nous la traduisons en anglais.

Armand et Axel CE1

Spirou

Nous avons voté pour nous abonner pour 1 an, grâce à notre coopérative, au magazine de Spirou.

La majorité de la classe a voté pour.

Nous nous sommes donc abonnés à Spirou.

Nous en avons déjà reçu 5.

Nous les recevons tous les jeudis.

Néo (CM1), Camille G. (CM2)

De nouveaux albums de bandes dessinées

Comme nous avons déjà toutes lues les bandes dessinées de notre bibliothèque, le maître en a acheté de nouvelles.

Dans les nouveaux albums de BD, il y a des Tamara et des Parker et Badger, d'autres choses encore.

Et maintenant, on se fait un plaisir de les lire.

Alicia CE2 Amir CE2

CLASSE DES GRANDS CLASSE DES GRANDS

Pique-nique



Le jeudi 10 juin, nous sommes allés pique-niquer avec l'école aux cabanes. Et nous sommes restés tout l'après-midi, c'était très bien.

Nous sommes partis avant la classe des petits. Nous avons mangé nos pique-niques en petits groupes dans nos cabanes.

Et des vaches sont passées près des cabanes et elles nous ont interrompus pendant que nous mangions nos pique-niques.

Oscar (CM2), Isalyne (CM2), Ina (CM1)

Cabanes

Après le pique-nique, nous avons posé nos bricolages que nous avons préparés dans la classe :

- Une escarpolette, faite avec de la corde, une planche et un tasseau, accrochée à un arbre.
- Une liane faite avec une corde et des nœuds accrochée à un arbre.
- Et une courroie à tendeur que nous transformons en slackline.

Damien (CE1), Nayeli (CM1)



Pain



Pour faire du pain, nous avons fait du levain.

Pour faire du levain, il faut de l'eau et de la farine.

Quand nous avons fait le levain, nous le faisons lever à température ambiante puis nous le conservons au frigo.

Pour faire de la pâte à pain, il faut mélanger au levain de l'eau, du sel et de la farine (il faut penser à refaire le levain avec le fond de celui d'avant).

Et puis quand la pâte a levé, nous la mettons au four entre 225 et 240°C et entre 1 heure et 1 heure 20 minutes.

Puis dégustation !

Maximilien CM1 et Cassis CE1

Biodiversité

Le papa de deux élèves est venu dans la classe des petits et des grands, pour parler de la biodiversité. Il nous a montré des variétés de grains : seigle, blé, maïs, épeautre, tournesol.

Et après nous sommes allés planter des variétés de pommes de terre : blanches, noires ou violettes. Ensuite, il est allé dans la classe des petits et eux, ils ont planté des fleurs.

Il a créé une entreprise qui transforme les légumes et fruits que des paysans produisent en permaculture ou en agriculture biologique.

Et ensuite, nous avons compté la moyenne de graines sur un épis de seigle : nous en avons compté 47 graines en moyenne sur un épi.

En semant une graine, le maître a réussi à obtenir de 50 à 130 épis.

Éloi CM1 Camille. F CE2 Rose (CE1)

*La paella de Vincente**

Ingrédients pour 10 personnes

*1 kg de riz à risotto
20 gambas crues
10 morceaux de poulet
5 gousses d'ail
400 g de tomates concassées
1 kg de calamars en rondelle
500g d'haricots plats (coupés 5 cm)
1,5 kg de moules
2 c. à soupe de fond de volaille
Safran
sel et poivre.*



Dans une grande poêle à paella, faire revenir les gambas. Une fois rosies, les mettre à part.

Faire dorer à la place, les morceaux de poulet puis ajouter les tomates, les gousses d'ail les calamars et les haricots plats.

Bien faire revenir le tout puis ajouter 2,5 litres d'eau dans lequel sera dilué le fond de volaille et le safran.

A part, faire cuire les moules à sec et mettre le jus rendu dans la paëlla.

Après 30 minutes de cuisson, ajouter le riz.

Dès que le riz est cuit, ajouter les moules et les gambas.

Couvrir la paëlla d'une feuille d'aluminium et laisser reposer quelques minutes avant de déguster.

**Vincente Fereyrolles a pendant de nombreuses années fait cuire au feu de bois sa paella, fort appréciée, lors de la Fête Nationale organisée par les pompiers volontaires de Vesancy.*